

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 17 septembre 2025

Le 17 septembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, SINNER Rémy, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, VAUFREY James, WOLTER Denis, BONNET Gilles, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de : BARRE Gilles, excusé

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 12 juillet 2025, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et attribution de compensation

La CLECT de la Communauté d'Agglomération s'est réunie le 26 juin 2025 pour arrêter les montants définitifs des attributions de compensation pour l'année 2025.

Le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des Conseils Municipaux des 46 communes. Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission.

En ce qui concerne CONDE SUR MARNE, le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2025, identique à celui de 2024, est arrêté au montant de 46 067,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT à l'unanimité.

Rétrocession d'une concession au cimetière

Madame HARLIN Ginette demande la rétrocession d'une concession d'une case de colombarium acquise le 4 février 2010 au prix de 740,00 €.

Considérant que cette case est libre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la rétrocession de cette case de colombarium à la commune contre le remboursement de la somme de 740,00 €.

Etude pour l'installation d'un système de vidéoprotection

Suite à la demande de quelques habitants de la commune et de l'insistance des gendarmes quant à l'installation de caméra de vidéo-surveillance, souhait renforcé par la situation de Condé à un important carrefour de circulation le Maire propose au conseil d'ouvrir le débat sur ce sujet.

Il rappelle cependant que la sécurité des personnes et des biens est un devoir de l'état sur l'ensemble du territoire de la République et que cette demande émanant des forces de l'ordre est une preuve supplémentaire du transfert de charges de l'état vers les collectivités sans aucune compensation financière.

Ceci dit, afin de lutter contre les cambriolages et autres actes de vandalisme ou d'incivilité, considérant aussi que lorsque les communes proches s'équipent, le risque se déplace et s'accroît sur les communes non-équipées, le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser un audit par la gendarmerie en vue de l'installation éventuelle d'un système de vidéoprotection.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à une large majorité, un avis favorable pour la réalisation par la gendarmerie d'un audit technique et financier pour l'installation d'un dispositif de vidéoprotection.

Sonorisation de la salle des fêtes

Suite à près de 2 ans d'utilisation de la nouvelle salle des fêtes, il apparaît qu'un système de sonorisation serait nécessaire à la parfaite utilisation de la salle lors des manifestations communales.

Le maire propose au conseil l'installation d'un tel dispositif.

Le devis reçus de la société IMTEL s'élève à 12 184,89 € H.T., celui de la société CEGELEC à 9 500,00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser l'installation par la société CEGELEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 18 septembre 2025

Le Maire,


 Romain SINNER